

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/01/2019

Dossier complet le :
18/01/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0011

1. Intitulé du projet

Elargissement à 7 mètres du Chemin Marcelin ALLO / Commune La Gaude

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian ESTROSI, Président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 9 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières... a) construction de routes classées...des EPCI ...	- Elargissement à 7 mètres du chemin Marcelin ALLO sur 2,25 kilomètres linéaires

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à élargir à 7 mètres le chemin Marcelin ALLO dans sa section la plus étroite, depuis le carrefour avec la M118 jusqu'au quartier de la Baronne sur un linéaire de 2,25 km. L'élargissement de la plateforme modifie l'assiette du chemin Marcelin ALLO. Le recalibrage de la chaussée nécessite la construction de murs de soutènements, le reprofilage de certains talus et le prolongement des ouvrages hydrauliques de traversée pour le rétablissement des écoulements des eaux pluviales. Les accès aux voies et propriétés riveraines seront maintenues.

Aucune démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est de sécuriser et d'améliorer les conditions de circulation sur le chemin Marcelin ALLO depuis la M118, dans sa partie la plus étroite.

En effet, aujourd'hui la desserte du quartier de la Barronne et de la Basse Vallée du Var qui accueillent de nombreuses activités et équipements, depuis le village de La Gaude est en grande partie assurée par cet itinéraire dont les caractéristiques géométriques, insuffisantes dans sa partie supérieure, ne permettent pas le croisement de 2 véhicules. De plus, la pente moyenne d'environ 8% accentue la dangerosité de la voie.

L'élargissement de la plateforme à 7 mètres offrira de meilleures conditions de circulation et de sécurité en permettant de croisements de véhicules et en améliorant la visibilité pour les usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 3 mois. Ils seront séquencés en 5 phases successives :

1. Travaux de préparation, défrichage et abattage d'arbres,
2. Terrassements,
3. Aménagement des réseaux secs et humides,
4. Travaux de voiries et aménagements de surfaces,
5. Signalisation et végétalisation des talus.

Les aménagements de voiries seront conduits selon des principes d'aménagement durable afin de limiter au maximum les effets sur l'environnement et les riverains. La démarche Chantier Vert élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observée durant toute la mise en œuvre de l'opération. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter.

Les aspects environnementaux traités sont notamment liés:

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet permettra d'améliorer les conditions de circulation et de desserte. Le recalibrage de la chaussée n'engendrera pas de modifications du trafic.

D'une manière globale, le projet apportera de la sécurité, du confort et l'amélioration de la qualité de vie pour les riverains et usagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DUP (Dossier de Déclaration d'Utilité Publique)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur de la section de voirie concernée	- 2 250 ml
- largeur chaussée	- 7m
- Surface chaussée future	- 15 500 m ²
- Imperméabilisation supplémentaire / état actuel	- 2 000 m ²
- Volume déblai	- 3 000 m ³
- Volume Remblai	- 2 500 m ³
- Linéaire murs de soutènement	- 1 200 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin Marcelin ALLO - C39
06610 La Gaude

Département des Alpes-Maritimes
(06)
FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" E Lat. ___° ___' ___" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07° 16' 50 " E Lat. 43° 72' 05 " N

Point d'arrivée :

Long. 07° 17' 27 " E Lat. 43° 72' 78 " N

Communes traversées :

La Gaude
Département des Alpes-Maritimes (06)
FRANCE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche recensée à proximité du site est la ZNIEFF terrestre de type II dénommée « Le Var » n° 930020162. elle est située à environ 750m à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur est concerné par le deuxième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE II) approuvé par délibération n°29.1 du Conseil Métropolitain en date du 9 octobre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : La commune de La Gaude est couverte par : - le PPR Inondation de la basse vallée du Var, approuvé le 18 avril 2011 et modifié en dernière date le 15 janvier 2014. Le projet est situé hors du périmètre concerné par le PPRi; - un PPR Incendie de Forêt approuvé le 17 février 2014. Le projet traverse deux Zones Bleues (B2 - risque faible et B1a - risque modéré à prescriptions particulières) et une Zone Rouge (R - risque fort). PPRT : - Néant
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site inscrit sur la commune de la Gaude. Le site inscrit le plus proche recensé est "le Village de St-Jeannet et ses abords" situé à 1,6 km au Nord/Nord-Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche recensée est le site de la Directive Oiseaux ZPS Basse Vallée du Var (FR9312025). Elle est située à 650 m à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site classé sur la commune de la Gaude. Le site classé le plus proche recensé est celui "des Baous" situé à 3,6 km au Nord-Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface nouvellement imperméabilisée reste négligeable (environ 2000 m ² sur un linéaire de 2,25 km). Les eaux de chaussée seront drainées et rejetés dans les ouvrages hydrauliques existants. Ces derniers seront prolongés au niveau des traversées de chaussée. Le projet respectera le principe de transparence hydraulique. Aucune modification des masses d'eaux souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le solde de matériaux sera excédentaire. Il sera essentiellement composé de roches et terres végétales issues du reprofilage des talus et des terrassements au niveau des murs de soutènements à créer. Les matériaux seront en partie réutilisés sur place, dans les secteurs à remblayer, notamment au sud du projet. L'excédent sera dirigé vers des filières de traitements spécialisés locales et réutilisés dans la mesure du possible dans le cadre d'autres chantiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans les secteurs où l'apport de matériaux sera utile, il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables et de favoriser l'utilisation des excédents issus du reste du chantier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élargissement s'inscrit un espace restreint en bordure de chaussée composé de talus herbacés ou rocailleux entretenus avec ponctuellement des sujets arborés (Pins d'alep/chênes verts/arbusiers/oliviers)+buissons divers. La consultation du portail des données naturalistes SILENE indique la présence d'espèces à enjeux patrimoniaux à proximité du site (lézard ocellés, de l'ophrys bertholoni, des serapias....). Un diagnostic écologique sera réalisé en amont de la conception du projet et permettra de dresser un liste exhaustive des espèces présentes dans l'emprise du projet. Il sera présenté dans le dossier de DUP qui développera les impacts et mesures.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consomme environ 1350 m ² d'espace naturels en bordure de chaussée. La surface concernée reste faible et se compose pour l'essentiel de talus herbacés ou rocailleux entretenus avec ponctuellement des sujets arborés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est uniquement concerné par le risque incendie, matérialisé par un PPR-IF où le projet est situé en zones Rouge R et bleues B1a et B2. Les routes y sont autorisés à condition de compenser les éventuels risques induits. Or, le projet n'induit pas de risques de feu supplémentaires, et l'élargissement de la chaussée permet le croisement de 2 véhicules sans ralentissement améliorant les conditions de défense du massif forestier contre les incendies. Ainsi, le projet a pris en compte et est compatible avec le PPR-IF.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de trafic supplémentaire, son objectif étant la mise en sécurité de l'axe de circulation de l'axe de circulation que constitue le chemin Allo Marcellin.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, l'ambiance sonore initiale ne sera pas modifiée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Cette nuisance est aujourd'hui négligeable. Le projet n'engendrera pas d'odeurs supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements généraux sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de sa localisation et son éloignement des habitations, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires. Elles sont aujourd'hui négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont dues à la circulation routière nocturne. Elles sont aujourd'hui quasi nulles. Le projet ne modifiera pas les émissions lumineuses actuelles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Les émissions engendrées ne devraient pas être significatives et se limiteront à la durée du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de chaussée seront drainées dans les ouvrages hydrauliques existants et rejetés dans le milieu naturel, comme c'est le cas actuellement. A noter que la surface imperméabilisée supplémentaire sera de l'ordre de 2000 m², négligeable par rapport à la surface imperméabilisée actuelle sur le tracé concerné (environ 13500m²).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à reprendre une infrastructure routière existante. Le traitement architectural et paysager des murs de soutènement et des talus fera l'objet de soins particuliers afin de limiter l'impact des nouveaux ouvrages. Les talus seront végétalisés et les murs seront teintés de manière à s'intégrer au plus proche des sols existants. Au niveau de la traversée des zones boisées le masque végétal existant sera conservé. Le projet ne créera pas de cicatrice dans la paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe au coeur de l'Opération d'Intérêt National "Eco-Vallée" qui est à l'origine d'une dynamique d'aménagement de la Basse Plaine du Var. Dès lors de nombreux projets ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont susceptibles d'avoir des incidences cumulés et sont à prendre en compte :

- Création d'un boulevard urbain dans le quartier des Plans à Carros (06510),
- Aménagement de la sortie ouest de la voie Mathis - Phase 1 à NICE (06000),
- Création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) NICE MERIDIA à NICE (06205),
- Création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) GRAND ARENAS à NICE (06205),
- Aménagement des espaces publics du quartier du pôle d'échanges de Nice Saint-Augustin, commune de NICE (06),
- Projet immobilier d'accompagnement de Nice Stadium, commune de NICE (06),
- Réalisation de la ligne de tramway Est-Ouest et ses aménagements, commune de NICE (06),
- Plan de rénovation urbaine du quartier de Moulins (opération ANRU), commune de NICE (06),
- Aménagement de la section A.8 Saint-Laurent-du-Var/ Nice Saint- Augustin, communes de SAINT-LAURENT-DU-VAR, NICE (06),
- Projet de voie structurante de 40 m de largeur dans la plaine du Var, commune de NICE(06).

Les effets cumulés attendus tiennent notamment au développement de l'activité économique du secteur de la basse plaine. Ces projets vont engendrer des flux de circulations supplémentaires dans le périmètre de l'OIN. Dès lors des opérations d'accompagnement ont également été engagées en parallèle afin de limiter les impacts et de proposer de nouvelles solutions vertueuses en matière de déplacement. Le projet d'élargissement du chemin Marcelin ALLO complète ces dispositifs sur le plan de la sécurisation des infrastructures de transport routier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en oeuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier :

- la mise en oeuvre de système d'assainissement provisoire,
- la limitation des émissions de poussières,
- la gestion et le stockage des déchets induits par les travaux,
- une organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines,
- la planification des travaux...

En phase d'exploitation le projet aura un impact positif sur la sécurité et le confort pour les usagers et riverains du chemin Marcelin ALLO. Il évitera notamment les conflits existants entre les 2 sens de circulation lors de croisements des véhicules montants et descendants.

En termes d'impacts sur la faune et la flore le projet respectera les préconisations issues du diagnostic écologique effectué lors de la phase conception du projet afin d'éviter et réduire les effets sur l'environnement.

Enfin, les traitements paysagers soignés des murs et talus permettront au projet de s'insérer dans le paysage sans impacter ce dernier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, l'aménagement proposé permet une amélioration importante des conditions de sécurité pour les usagers et les riverains, mais également en termes de défense incendies. De plus il intègre un ensemble de préconisations en terme d'insertion paysagère.

Par ailleurs, le projet n'impacte qu'une surface réduite du milieu naturel et respectera l'ensemble des actions en faveur de l'environnement préconisées dans le diagnostic environnemental à mener.

Les effets négatifs du projet sont essentiellement liés à la phase chantier et sont prises en compte par le Maître d'Ouvrage à travers l'application stricte de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe VII - Extrait du Système d'Informations Naturalistes SILENE - Inventaire Faune/ Flore aux abords du chemin Marcelin ALLO

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nice

le,

17 JAN. 2019

Signature

Le chef du Service INFRASTRUCTURES

Marie Hélène COYA VIDONNE